

SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA

COMMUNICATION À L'ATTENTION DES CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA ET AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ RIVIERA

RÉGIONALISATION SDIS – INTÉGRATION À L'ASR

La présente communication a pour but d'informer les conseils communaux sur les réflexions en cours visant au regroupement des quatre plates-formes SDIS (service de défense incendie et secours) et de leur intégration au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR) à l'horizon 2014.

Rappelons qu'une première étape intermédiaire de la régionalisation des SDIS a été mise en place dès 2005 par l'adoption d'un règlement SDIS intercommunal dans 9 communes de la région (Blonay en 2011) et le regroupement des corps SDIS communaux en 4 plates-formes régionales (Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux).

En juin 2011, les municipalités ont exprimé à l'unanimité leur volonté de poursuivre le processus de régionalisation initié en 2005 en intégrant à terme les SDIS à l'ASR. Également souhaitée par l'ensemble des responsables des plates-formes, cette démarche constitue la dernière étape du processus de création de la Plate-Forme Sécurité Riviera, destinée à regrouper au sein d'une même entité régionale les services de police, du CSU, de la protection civile et des pompiers. Elle est par ailleurs en accord avec la nouvelle loi SDIS, entrée en vigueur au début 2011. Relevons également que la création de la Plate-Forme Sécurité correspond à la politique fédérale définie en matière de protection de la population.

En pratique, le regroupement des plates-formes au sein de l'ASR et la professionnalisation des cadres au sein d'un Etat-Major SDIS unique permettra de décharger les miliciens des tâches qui ne relèvent pas directement de l'opérationnel (administratif, logistique, entretien, etc.). L'objectif est donc bien de pérenniser le système de milice actuel en recentrant ses missions exclusivement sur les interventions en cas de sinistre.

Concrètement, les travaux ont été placés sous la conduite d'un Comité pilotage (COPIL) composé des dix municipaux en charge de la sécurité, également membres du Comité directeur de l'ASR. Un organe de coordination (OC) composé des 4 commandants de plates-formes, de 2 remplaçants, du Service des affaires intercommunales et du commandant de Sécurité Riviera est chargé de traiter les aspects techniques et opérationnels sous la direction du COPIL. L'ECA sera également étroitement associé aux travaux.

Sur la base des réflexions engagées dès 2011, une première réunion du COPIL et de l'OC a permis le lancement « officiel » des travaux en mars 2012, avec pour objectif une intégration effective des SDIS à l'ASR au 1^{er} janvier 2014.